

FF 2024 www.fedlex.admin.ch La version électronique signée fait foi



Recherche du propriétaire des objets U53640, U53641 et U53642

- Le propriétaire des objets mentionnés ci-dessous, saisis le 9 décembre 2022 dans les locaux de l'Association portugaise de Nyon, sis rue Perdtemps 5 à 1260 Nyon, est sommé de s'annoncer auprès du Secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu, Eigerplatz 1, 3003 Berne, en vue de leur restitution:
 - U53640, appareil de jeu «Kiosk Internet» sur pied;
 - U53641, appareil de jeu «Kiosk Internet» sur pied;
 - U53642, appareil de jeu de table «Kiosk Internet» avec divers autocollants.
- 2. Un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille fédérale est imparti au propriétaire pour prendre contact avec le Secrétariat de la Commission fédéral des maisons de jeu afin de demander la restitution des objets précités ou de communiquer sa renonciation à la restitution. Passé ce délai, les objets mentionnés seront détruits.
- 3. Cet avis est publié dans la Feuille fédérale.

7 février 2024

Commission fédérale des maisons de jeu CFMJ

2024-0275 FF 2024 281